

Personnes âgées : non à une prise en charge à deux vitesses

Auteur:Administrateur Inovagora<tech@inovagora.net>

En rendant obligatoire à partir de 50 ans la souscription à une assurance privée contre la perte d'autonomie, les élus UMP veulent créer un système d'aide à deux vitesses.

D'un côté les plus riches qui pourront s'offrir les meilleures prestations de soins, de l'autre les plus pauvres qui auront une couverture au rabais, au milieu des classes moyennes qui payeront très cher la prise en charge de leur dépendance.

La perte d'autonomie des seniors est un défi d'envergure pour notre société. D'ici 2040, le nombre de personnes dépendantes augmentera de 50 % en Aveyron. L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, créée par Lionel Jospin en 2002, reste aujourd'hui un droit universel permettant aux personnes âgées de vivre dignement leur dépendance. Mais le système de prise en charge et de financement doit évoluer. Le coût d'une maison de retraite pour une famille est bien trop élevé. Le maintien à domicile des personnes dépendantes devient de plus en plus coûteux. La participation de l'Etat s'amenuise. La création d'un véritable 5e risque, financé par la solidarité nationale est la seule solution pour l'avenir.

Les élus UMP en ont décidé autrement. Outre la souscription à une assurance privée, la mise en place du recours sur succession est fortement envisagée. Les allocataires devront choisir entre recevoir l'APA dans son intégralité, avec recours sur succession pour le financer, ou voir leur allocation diminuer de moitié.

Plus grave encore, une disposition envisage de supprimer toute aide aux personnes âgées classées en GIR 4. Dans le département de l'Aveyron, ce sont 4 800 allocataires qui sont concernés, la moitié des bénéficiaires de l'APA. La conséquence de cette mesure sera catastrophique pour les Aveyronnais. D'une part, elle fragilise les personnes faiblement dépendantes et créera une inégalité entre celles qui pourront compter sur leur famille et les personnes seules. D'autre part, elle met en péril les associations d'aide à domicile, qui sont un vecteur de solidarité essentiel dans les zones rurales. Aujourd'hui ce sont 1 200 emplois (Equivalent Temps Plein) qui dépendent de l'aide à domicile et qui pourraient disparaître si cette réforme était votée. C'est un démantèlement pur et simple des services d'aide à domicile.

Au cœur de notre politique départementale, l'aide aux personnes âgées doit rester ouverte à tous. Elle ne doit pas être le seul privilège de quelques-uns. Nous réaffirmons avec force que seule la solidarité nationale, et non l'assurance privée, doit être la règle pour donner à chacun

la possibilité de vivre avec dignité sa perte d'autonomie.

Guy Durand

Conseiller général de l'Aveyron (Millau)

Maire de Millau

<http://www.nouvelaveyron.com>